

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE SAINT-SAUVANT

ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 22/2022
RUE DU MARCHÉ

Vu le Code de la route et notamment ses articles R44 (signalisation) et R225 (pouvoir des préfets, des présidents de conseils généraux et des maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} partie, Signalisation temporaire), approuvé par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la demande d'emménagement, effectuée le 29 novembre 2022 par Monsieur DARRAGON Grégory, au 5 rue du Marché, à compter du 20 décembre 2022,

Vu la nécessité de réguler la circulation et le stationnement pour le bon déroulement du déménagement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

À compter du 20 décembre 2022 et pour une durée de 1 jour calendaire, le stationnement et la circulation seront interdits aux véhicules rue du Marché.

Une déviation sera mise en place par la Grande rue des Mottes et le Chemin des Maines (suivant le plan joint).

ARTICLE 2 :

La signalisation posée, entretenue est sous la responsabilité de la mairie. Elle sera conforme à l'instruction interministérielle sus visée. Pour tout problème, vous pourrez joindre M. Jean-Marc AUDOUIN au 06.29.43.06.78.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saintes,
- Monsieur le Commandant du SDIS de Saintes,
- Monsieur DARRAGON Grégory

Fait à Saint Sauvant, le 16 décembre 2022
Le Maire, Jean-Marc AUDOUIN






DATE DE PUBLICATION : 16/12/2022

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 22/2022 RUE DU MARCHÉ

PLAN DE DEVIATION DU 20/12/2022 AU 20/12/2022

-  ROUTE BARREE
-  DEVIATION
-  ZONE DE TRAVAUX

